



Info Stat



Les statistiques de la MSA

Bobigny, le 3 décembre 2024

Les remboursements de soins du régime agricole à fin octobre 2024

En octobre, les remboursements de soins de ville au régime agricole diminuent discrètement tout en restant sur des niveaux comparables aux quatre mois précédents. De janvier au début du quatrième trimestre 2024, les remboursements progressent de 1,3 % comparés à la même période en 2023

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,1 milliards d'euros** en 2023 pour les seuls soins de ville, soit **4,8 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **36 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 47 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2023 (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2014-2023) après une baisse ponctuelle un peu plus marquée en 2022 (- 3,5 %). En hausse constante de 2014 à 2021 (+ 1,4 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** se stabilise en 2022 pour **repartir en 2023 (+ 0,3 %)**. Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,0 % en 2023.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Steven Boloko	07 61 55 99 46	boloko.steven@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les dix premiers mois de 2024 est en baisse de 2,4 %. Ce recul provient de la diminution de 3,7 % des effectifs de patients non-salariés agricoles et de 1,6 % du nombre de patients salariés agricoles

Des remboursements de soins de ville en hausse pour le régime des salariés agricoles et en baisse pour celui des non-salariés agricoles

À fin octobre, les dépenses de soins de ville augmentent de **3,3 %** pour le régime des **salariés agricoles**. Elles sont en baisse de **0,9 %** pour le régime des **non-salariés agricoles**.

Les généralistes, spécialistes et dentistes : trois tendances différentes

L'évolution des honoraires remboursés des **médecins généralistes** reste stable en octobre avec - 0,3 %. Cette stabilité ne traduit pas une similitude de la consommation de soins d'une année sur l'autre mais plutôt le poids du doublement de la participation forfaitaire (PF) en avril 2024 qui vient annuler l'augmentation tendancielle des remboursements. Hors PF, l'évolution remonte à + 1,2 %. Les honoraires remboursés des **médecins spécialistes** augmentent de 1,4 % à fin octobre. Cette croissance tire sa dynamique à la fois des actes techniques mais aussi des montants remboursés pour les consultations. Hors PF, les remboursements seraient de 0,5 point plus élevés. Les honoraires remboursés des **dentistes** chutent de 10,3 % à fin octobre. Le passage de 30 à 40 % du ticket modérateur explique cette diminution. Hors cette modification, l'évolution serait de + 0,4 %.

Les remboursements de kinésithérapie en reprise en octobre contrairement aux remboursements des infirmiers

En octobre, les montants remboursés des soins des masseurs **kinésithérapeutes** sont similaires à ceux constatés en juillet et en août, après une baisse à la rentrée 2024. L'évolution se hisse à + 1,2 %. Les montants remboursés des soins **infirmiers** à fin octobre sont stables comparativement à la même période l'an passé. L'évolution est simplement de - 0,3 % et la variation mensuelle est elle aussi faible avec + 0,4 %.

Les remboursements d'analyse médicale se stabilisent en fin de période

Les remboursements **d'analyse médicale** chutent de 10,4 % à fin octobre. Ce mois présente un niveau de remboursement similaire à celui des deux précédents mois. Sans le doublement de la PF, la diminution serait moins forte avec - 7,4 %.

Poursuite de la croissance des remboursements pour les transports

Les revalorisations tarifaires des **transports** de patients dopent les remboursements qui augmentent de 3,1 % sur les dix premiers mois de 2024.



Un mois d'octobre modéré pour les IJ maladie

Malgré une baisse importante ce mois-ci des versements **d'indemnités journalières (IJ) maladie**, le taux d'évolution de cette série reste proche des + 4 % à fin octobre. Les versements **d'IJ AT** augmentent de 3,2 % depuis le début de l'année avec une progression mensuelle notable en octobre après deux mois plutôt faibles.

Les remboursements de médicaments de ville et rétrocedés diminuent en octobre par rapport à septembre

On observe une certaine modération dans les remboursements de **médicaments de ville** au mois d'octobre avec - 1,1 % par rapport à septembre. Cependant le taux d'évolution reste positif avec + 3,4 % malgré l'augmentation de la franchise. Hors augmentation de la franchise, les montants remboursés augmenteraient de 0,7 point de plus. A propos des **médicaments rétrocedés**, leurs montants remboursés diminuent de 4,0 % à fin octobre, appuyés par une baisse importante de 6 % par rapport à septembre.

Des remboursements de dispositifs médicaux en augmentation

Enfin, les **dispositifs médicaux** sont en hausse de 2,0 % sur les dix premiers mois de l'année même si, là aussi, le mois d'octobre est plus faible que le mois précédent.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin octobre 2024	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin oct. 2023	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin oct. 2023	
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,5%	-0,5%	+3,4%	-0,6%	+1,3%	-0,9%	+3,3%	-0,9%	-0,8%
Soins de ville hors produits de santé	+0,7%	-1,8%	+2,6%	-1,3%	+0,5%	-2,1%	+2,6%	-1,8%	-0,3%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,2%	-2,8%	+1,8%	+2,2%	-0,8%	-3,5%	+1,3%	+2,2%	-0,9%
- Médecins généralistes	+0,2%	-2,7%	+2,7%	-3,4%	-0,3%	-3,2%	+2,3%	-3,3%	-1,9%
- Médecins spécialistes	+2,0%	-0,6%	+4,1%	+4,6%	+1,4%	-1,2%	+3,5%	+4,7%	-0,8%
- Dentistes	-9,4%	-11,9%	-7,6%	+3,3%	-10,3%	-12,8%	-8,5%	+3,2%	+0,5%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,9%	-1,3%	+4,6%	-1,8%	+0,4%	-1,9%	+4,2%	-2,1%	+0,8%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+1,9%	-0,8%	+5,1%	+3,0%	+1,2%	-1,5%	+4,5%	+2,8%	+2,0%
- Infirmiers	+0,1%	-1,7%	+3,7%	-3,8%	-0,3%	-2,3%	+3,5%	-4,3%	+0,4%
Laboratoires	-11,2%	-13,9%	-8,8%	-26,5%	-10,4%	-13,4%	-7,7%	-27,5%	+0,5%
Frais de transports	+2,9%	+0,6%	+5,4%	+6,0%	+3,1%	+0,9%	+5,5%	+5,4%	-0,5%
Indemnités journalières (IJ) :	+3,1%	+4,3%	+2,9%	-1,4%	+3,6%	+4,2%	+3,5%	-2,4%	-1,0%
- IJ maladie	+3,0%	+5,5%	+2,6%	-2,9%	+3,9%	+5,8%	+3,5%	-4,7%	-3,6%
- IJ ATMP	+3,3%	+2,2%	+3,4%	+1,4%	+3,2%	+1,5%	+3,5%	+1,8%	+3,6%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+3,0%	+1,3%	+4,9%	+0,6%	+2,7%	+0,9%	+4,7%	+0,5%	-1,7%
Médicaments :	+3,4%	+1,9%	+4,9%	+0,5%	+2,9%	+1,4%	+4,4%	+0,6%	-1,3%
- Médicaments délivrés en ville	+3,9%	+2,8%	+5,0%	+1,2%	+3,4%	+2,3%	+4,5%	+1,1%	-1,1%
- Médicaments rétrocedés	-4,2%	-14,2%	+3,5%	-8,5%	-4,0%	-14,4%	+4,0%	-7,3%	-6,0%
LPP	+1,9%	-0,6%	+5,1%	+0,8%	+2,0%	-0,8%	+5,4%	+0,3%	-2,7%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale d'octobre.